

FAITES-VOUS
L'OBJET D'UNE
DISCRIMINATION
EN RAISON DE VOTRE
RACE
OU DE VOTRE ORIGINE
ETHNIQUE?



Klagekomitéen for Etnisk Ligebehandling



INSTITUT FOR MENNESKERETTIGHEDER

INTERDICTION DE DISCRIMINATION

Quel que soit votre pays natal ou votre origine ethnique, vous devez être traité correctement. Il est interdit de discriminer pour race ou origine ethnique.

Vous pouvez porter plainte à la Commission sur l'Égalité de Traitement (Klagekomitéen for Etnisk Ligebehandling), si vous avez été discriminé.

VOUS POUVEZ
PORTER PLAINTÉ À
LA COMMISSION
SUR L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT
SI VOUS AVEZ ÉTÉ
DISCRIMINÉ.

QU'EST-CE QUE LA DISCRIMINATION?

La discrimination en raison de la race ou de l'origine ethnique signifie que l'on est moins bien traité à cause de sa race ou de son origine ethnique.

Exemples:

Un employeur n'a pas le droit de se soustraire à vous embaucher pour la raison que vous avez une autre origine ethnique. C'est de la discrimination. Et personne ne peut vous refuser l'accès à une discothèque si votre couleur de peau est différente. Vous ne pouvez pas non plus vous voir refuser la location d'un appartement si votre nom a une consonance étrangère.

Mais la discrimination a plusieurs aspects. Normalement, une société d'assurance ne peut exiger que vous parliez couramment le danois pour pouvoir souscrire une assurance.

Il est également interdit de vous chicaner à cause de votre appartenance ethnique. Les minorités ethniques, comme toutes autres personnes dans la société danoise, doivent être traitées avec respect. Votre employeur doit vous protéger contre la chicane à votre travail. Et si vous êtes élève, par exemple, vous ne devez pas être ridiculisé ou humilié par votre professeur à cause de votre origine ethnique.

L'interdiction vaut pour tout le monde. On ne doit pas non plus être moins bien traité si on est danois de souche.

L'interdiction vaut dans le domaine du marché du travail, par ex. dans les cas suivants :

- *emploi, licenciement, mutation et promotion.*
- *condition de salaire et de travail.*
- *recyclage professionnel.*

L'interdiction de discrimination vaut également en dehors du marché du travail, par ex. dans les domaines suivants :

- *service sanitaire, par ex. : médecin, podologue, psychologue, etc.*
 - *prestations sociales, par ex. : conseil social, accès aux loisirs, etc.*
 - *enseignement, par ex. : école, enseignement pour adultes, université, etc.*
 - *marchandises et prestations de services, par ex. : achats au supermarché, logement, accès au restaurant, etc.*
-

LA COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Si vous avez été discriminé à cause de votre race ou de votre origine ethnique, vous pouvez déposer une plainte à l'Institut des Droits de l'Homme (Institut for Menneskerettigheder), la Commission sur l'Égalité de Traitement.

La Commission sur l'Égalité de Traitement peut examiner votre cas, et nous pouvons nous prononcer sur la question de savoir si vous avez été discriminé ou pas.

Il faut savoir que si êtes membre d'un syndicat, la Commission sur l'Égalité de Traitement ne traitera votre plainte pour discrimination sur le marché du travail que dans la mesure où vous ne recevez aucune aide de votre syndicat pour cette affaire. Si vous n'êtes pas membre d'un syndicat, vous pouvez directement porter plainte auprès de la Commission.

Si nous estimons que vous avez été discriminé, vous pouvez ensuite vous adresser à la personne contre laquelle vous avez porté plainte pour faire exécuter votre droit.

Si cela n'a aucun effet, vous pouvez saisir les tribunaux. Dans ce cas, nous pouvons vous accorder une assistance judiciaire, de sorte que vous ne payiez pas les frais liés au procès.

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si vous nous envoyez une plainte, vous devez écrire:

- *ce qui s'est passé,*
- *la raison pour laquelle vous pensez être discriminé et*
- *le nom de la personne contre laquelle vous portez plainte*

N'oubliez pas de joindre les annexes ou les matériaux qui appuient votre plainte.

Si vous souhaitez être assisté pour porter plainte, vous pouvez nous téléphoner au numéro 32696945. Quand nous recevons votre plainte, nous en envoyons une copie à la personne contre laquelle vous portez plainte.

Si vous portez plainte pour discrimination, vous ne devez pas subir de préjudice en raison de votre plainte. Telle est la loi.

Lorsque la Commission sur l'Égalité de Traitement estime que l'affaire a été suffisamment éclaircie, nous jugeons si vous avez subi une discrimination à cause de votre race ou de votre origine ethnique et nous vous informons, ainsi que la personne contre laquelle vous avez porté plainte, du résultat de l'affaire.

Voir au verso l'adresse à laquelle vous pouvez envoyer votre plainte .

ENVOYER VOTRE PLAINTE À
L'ADRESSE SUIVANTE :

***Institut for Menneskerettigheder
Klagekomitéen for
Etnisk Ligebehandling
Strandgade 56
1401 København K***

Ou par email:

klagekomite@humanrights.dk

*Si vous désirez plus d'informations,
vous pouvez soit écrire à l'adresse
susmentionnée, soit consulter le site*

www.klagekomite.dk

*Vous pouvez aussi nous téléphoner au
numéro 32 69 89 45.*
